

**Création d'une passe à poissons, à bassins successifs, au Moulin Kerhé - PABU (22)**

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**

Acheteur - Maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération 11 rue de la Trinité - 22200 GUINGAMP Tél : 02.96.13.59.59 / marchespublics@guingamp-paimpol.bzh Site internet : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh Profil acheteur : marches.megalis.bretagne.bzh
Procédure	Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique
Forme du contrat	Marché ordinaire
Type de marché public	Marché public de travaux
Clauses administratives générales	CCAG - Marchés publics de travaux
Modalités contractuelles / Notification	Lettre de commande
Forme et variation du prix	Prix forfaitaire quelque soit les quantités livrées ou exécutées - Prix ferme
Allotissement	unique

**INFORMATIONS TECHNIQUES**

Description du besoin / Contexte	Le Trieux, rivière salmonicole, accueille un cortège d'espèces amphihalines comme le saumon atlantique, la truite de mer, la lamproie marine et l'anguille. Le déversoir du moulin Kerhé occasionne actuellement une chute importante et occasionne des blocages pour la migration des espèces piscicoles. L'objectif est de positionner un aménagement destiné à assurer le franchissement piscicole. L'aménagement de la passe à poissons consiste à reprendre le principe de fonctionnement d'une passe à bassins successifs en enrochement. Le but est de décomposer la chute totale à franchir en plusieurs chutes franchissables.
Lieu d'exécution	Moulin Kerhé à PABU (22)
Durée d'exécution/ Durée du marché/Délai d'intervention souhaité	4 mois avec période de préparation de 2 mois, démarrage sur ordre de service (date souhaitée : 1er septembre 2025)
Variante	Sans objet
Visite des lieux	Visite obligatoire sur rendez-vous - Mickaël BELDAME Tél : 06 71 56 58 64 - m.beldame@guingamp-paimpol.bzh
Annexes techniques	Plans, DT

**MODALITES DE REMISE DES OFFRES**

Date limite de remise des offres	<b>Le vendredi 6 juin 2025 à 12h00 dernier délai</b>
Contenu de l'offre	<b><u>Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra la, ou les, pièce(s) suivantes :</u></b>  Plans Notice technique Liste de références Décomposition du prix global et forfaitaire Note méthodologique Planning  Autres : Attestation de visite Fiche de renseignements complétée
Modalités de remise des offres	<b>L'acheteur oblige la transmission des offres des entreprises par voie électronique aux adresses suivantes :</b> <b>www.megalis.bretagne.bzh ou à marchespublics@guingamp-paimpol.bzh</b> En cas de réponse par mail, le candidat est tenu de respecter l'objet de mail suivant : "consultation xxx (indiquer le nom de la consultation) - NE PAS OUVRIR" Aucune signature électronique n'est exigée pour le dépôt du pli. Attention : le dépôt des documents doit être intégralement terminé à l'heure de clôture de la consultation. Il est précisé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.
Délai de validité des offres	90 jours

## JUGEMENT DES OFFRES

Critères de jugement	<p>Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique, au moyen des critères suivants :</p> <p><b>Prix des prestations - Pondération : 60 %</b></p> <p><b>Valeur technique - Pondération : 40 % - sur la base des sous critères ci-dessous :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>. <b>Moyens techniques (matériels et humains) : 10 points</b></li><li>. <b>Planning - délai – phasage : 10 points</b></li><li>. <b>Sécurité - Hygiène - Environnement par action : 10 points</b></li><li>. <b>Méthodologie d'exécution : 10 points</b></li></ul>
Négociation	<p>Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes : les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution. Les négociations seront engagées avec les candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. L'acheteur peut utiliser tous les moyens habituels de communication. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.</p>
Suite à donner / Décision	<p>Les demandes de compléments, la notification et l'information aux candidats non retenus seront adressés, par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis, à l'adresse indiquée dans le fiche de renseignements complétée par le candidat. Ou par mail, pour les candidats ayant déposés leur offre par mail.</p>
Mise au point	<p>En vertu de l'article R2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur et le soumissionnaire retenu pourront procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature. Cependant, cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché.</p>

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contact	<p>Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats peuvent adresser leur demande :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis ou par mail à l'adresse <a href="mailto:marchespublics@guingamp-paimpol.bzh">marchespublics@guingamp-paimpol.bzh</a></li><li>- en contactant la personne en charge de ce dossier : Mickaël BELDAME Tél : <b>06 71 56 58 64</b> <a href="mailto:m.beldame@guingamp-paimpol.bzh">m.beldame@guingamp-paimpol.bzh</a></li></ul> <p>Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par l'intermédiaire du profil acheteur. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.</p>
Voie et délais de recours	<p>Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;</li><li>- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;</li><li>- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.</li></ul> <p>Les recours doivent être adressés à :</p> <p>Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte - 35044 Rennes Téléphone : 02 23 21 28 28 - Courriel : <a href="mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr">greffe.ta-rennes@juradm.fr</a> - Télécopie : 02 99 63 56 84 - Site internet : <a href="http://rennes.tribunal-administratif.fr">rennes.tribunal-administratif.fr</a></p>